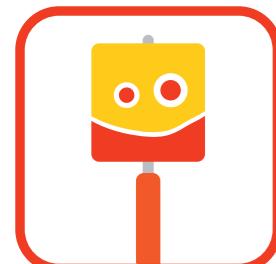




Présentez-vous à l'arrêt 3 minutes avant l'horaire indiqué.



Tous les arrêts du réseau sont facultatifs.
Faites signe au conducteur.



Les points d'arrêts sont signalés par des abribus, des poteaux d'arrêt ou un marquage au sol.
Aucun voyageur ne peut monter ou descendre en dehors des arrêts.



Dans les bus, la montée se fait par la porte avant et la descente par la porte arrière et ce, à l'arrêt complet du véhicule.
À la montée, dirigez-vous vers le fond du véhicule pour faciliter l'accès aux autres voyageurs.



Les conducteurs peuvent refuser l'accès au véhicule si la montée de voyageurs présente un risque de surnombre.
L'accès au réseau est interdit aux enfants de moins de 6 ans révolus non accompagnés d'une personne en charge de les surveiller de 10 ans et plus.



Les voyageurs en fauteuil roulant sont prioritaires. Ils peuvent utiliser uniquement les arrêts aménagés signalés par un pictogramme. Un fauteuil roulant maximum est accepté par véhicule.



Sont admis dans les véhicules :
- uniquement les animaux de petite taille transportés dans un panier, sac ou cage fermé et sans gêne pour les autres voyageurs,
- les chiens servant de guides aux aveugles et à l'assistance des personnes à mobilité réduite.
Le propriétaire de l'animal sera tenu pour responsable des dégâts causés à bord du véhicule.



Sur le réseau, un nombre maximal de poussettes est autorisé en fonction de la taille du véhicule :
- 5 dans le tramway,
- 4 dans les bus standards (lignes 1 et 7),
- 3 dans les bus de la ligne 8,
- 2 dans les moyens bus (lignes 3, 6, 10 et 16),
- 1 dans les minibus (lignes 2, 4, 13, 14, 15, 17 et Bus à la demande).



L'enfant doit être correctement attaché, freins de sécurité enclenchés. Il reste sous la responsabilité de l'accompagnateur. La descente du véhicule se fait par la porte arrière. La présence d'un voyageur en fauteuil roulant à bord, réduit le nombre indiqué ci-dessus d'une place.



Dans les autocars (lignes 5, 9, 11, 12 et les scolaires), les poussettes doivent être pliées et mises en soute. Les enfants voyagent sur les genoux de l'accompagnateur.



Les vélos sont autorisés dans les autocars (lignes 5, 9, 11, 12 et les scolaires). Ils doivent être mis en soute.



Dans chaque véhicule, des places assises sont réservées en priorité aux :
- personnes âgées ou invalides,
- femmes enceintes,
- personnes dont le stationnement debout est pénible,
- personnes accompagnées d'enfants de moins de 4 ans.
Merci de laisser votre place assise à ceux qui en ont besoin.

Tous les voyageurs se doivent de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité. Les conducteurs peuvent les faire respecter en s'appuyant sur le présent règlement.



Il est interdit de monter dans les véhicules dans une tenue non appropriée, en état de grande malpropreté.



Il est interdit de monter dans les véhicules en état d'ébriété, de commettre des actes de nature à troubler l'ordre public ou à entraver le service.



Il est interdit de fumer ou vapoter dans les véhicules.



Il est interdit de manger ou de boire, de dégrader, taguer, rayer les vitres, jeter des déchets ou salir les véhicules (détritus, chewing-gums, pieds sur les sièges...).



Il est interdit de troubler la tranquillité des voyageurs.
Téléphone, radio... restez discret, utilisez des écouteurs.



Les objets qui par leur forme, leur nature, leur odeur, leur destination peuvent gêner, incommoder ou effrayer les voyageurs, présenter des dangers ou nuire à la santé, sont interdits dans les véhicules, notamment arme, bouteille de gaz, batterie, objet ou produit inflammable.



Il est interdit de faire la quête, de distribuer ou de vendre quoi que ce soit à bord des véhicules.



Il est interdit de stationner sur les marches du véhicule, d'entraver la manœuvre automatique des portes, d'actionner abusivement les dispositifs de secours et d'activer la décompression des portes.



Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les voyageurs à l'intérieur des véhicules qui en sont équipés.



BUS À LA DEMANDE
En cas d'empêchement, le voyageur est tenu d'en informer le service de réservation pour annuler sa réservation, au minimum 1h avant son déplacement.
En cas de non annulation dans les délais et à partir de la deuxième absence sur les 7 derniers jours, il ne pourra plus effectuer de réservation pendant 48h.



Appuyez sur le bouton «arrêt demandé» suffisamment à l'avance pour la descente.



Les objets perdus dans nos véhicules et trouvés par le personnel de la société pourront être récupérés au dépôt de la société :
ZI les Paluds - 747, Av de la Fleuride - 13400 Aubagne
Passé le délai d'un mois, les objets trouvés non retirés, sont remis à la police municipale.

UN RENSEIGNEMENT, UN INCIDENT À SIGNALER
Tél : 04.42.03.24.25
www.lignes-agglo.fr rubrique «nous contacter»